

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L-612-7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L-412-1 ;

Vu le décret 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme ELISABETH ANSEN, née le 7 janvier 1958 à STRASBOURG (067), en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressée a soutenu, le 8 février 2010 une thèse portant sur le sujet suivant : Altérité traumatique, adaptation, résilience : être frère ou soeur d'une personne en situation de handicap mental.,

préparée au sein de l'école doctorale ED 38 – Langage, espace, temps, société, devant un jury présidé par JEAN PIERRE MINARY, Professeur des Universités et composé de PASCALE MARRO, Professeur Des Universités Associé, RÉGINE SCELLES, Professeur des Universités, EVELYNE THOMMEN, Professeur des Universités ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLÔME DE DOCTEUR DE PSYCHOLOGIE**, *mention honorable*

est délivré à **Mme ELISABETH ANSEN**

et confère le **grade de docteur**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à BESANÇON, le 24 février 2011

Le titulaire

ANSEN épouse FEDER
Elisabeth

N° BESANCO 8588514

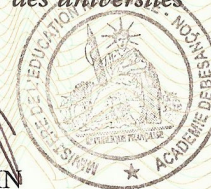
/2011200906016

Le Président



Claude CONDÉ

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Eric MARTIN